



**HAL**  
open science

## Entre Saint-Domingue et Angers : notes sur la langue des lettres de Marie Labry, créole d'Ancien Régime

Myriam Bergeron-Maguire

► **To cite this version:**

Myriam Bergeron-Maguire. Entre Saint-Domingue et Angers : notes sur la langue des lettres de Marie Labry, créole d'Ancien Régime. Martineau, France et Remysen, Wim. La parole écrite : des peu-lettrés aux mieux-lettrés, Éditions de linguistique et de philologie, pp.51-67, 2020, Oralité et scripturalité, 978-2-37276-040-9. halshs-02277054

**HAL Id: halshs-02277054**

**<https://shs.hal.science/halshs-02277054>**

Submitted on 21 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Entre Saint-Domingue et Angers : notes sur la langue des lettres de Marie Labry, créole d'Ancien Régime

## 1. Introduction

Les documents du passé nous certifient qu'au 18<sup>e</sup> siècle, l'Anjou, en tant qu'arrière-province de Nantes reliée par la Loire, entretenait des liens étroits avec la partie française de Saint-Domingue. Les *habitations* d'outre-mer, dans lesquelles la noblesse et la haute bourgeoisie angevines investissaient, promettaient aux propriétaires de se procurer des ressources prisées dans la France de l'époque, tout en fournissant une occasion de se refaire une santé financière sous des cieux qu'on croyait plus propices que ceux de la métropole.

Les trois fils d'une veuve du nom de Labry, teinturière à Angers, font partie de cet ample mouvement de population attirée par le mirage de la grande Antille. En 1754, l'aîné, Christophe Labry, partit s'établir aux Cayes, dans la partie sud de l'île de Saint-Domingue, où il épousa la fille d'un riche commerçant de Basse-Terre en Guadeloupe, Marie-Madeleine Martial. En l'absence d'un système d'enseignement local jugé suffisant, leur fille Marie Labry sera confiée pour son éducation à son oncle, Auguste Labry, feudiste à Angers. Au bout de dix années, Marie devra retourner à Saint-Domingue à la demande de sa mère. Ce retour forcé la fera entretenir pendant quatre ans une correspondance avec son oncle et surtout, avec la femme de celui-ci, à laquelle elle réclame incessamment de revenir à Angers.

## 2. Les lettres de Marie Labry

L'existence de cette correspondance a été signalée pour la première fois par des historiens intéressés au mouvement des populations dans l'espace atlantique, particulièrement dans le cadre du commerce triangulaire, notamment Lebrun (1969), repris ensuite par Frostin (1970). L'ensemble, conservé aux Archives départementales de Maine-et-Loire, se compose de 16 lettres rédigées par Marie Labry entre 1774 et 1778, représentant en tout 59 folios<sup>1</sup>. Les lettres consignent nombre de détails sur la vie quotidienne des colonies (conditions climatiques, irrégularités des récoltes, entretien des exploitations et des esclaves, tensions politiques, maladies, etc.) ; si elles sont une mine d'informations de ce point de vue, elles donnent aussi un aperçu du français tel qu'il pouvait s'écrire durant la fin du 18<sup>e</sup> siècle, entre des membres d'une famille qui avaient développé une forte complicité.

Au moment d'écrire ses lettres, Marie Labry a entre seize et vingt ans. On peut déduire de sa correspondance qu'elle avait acquis durant son séjour angevin une connaissance suffisante de l'écrit, qui n'atteint certes toutefois pas la perfection académique. Si l'on fait abstraction

---

\* Cette version a bénéficié des suggestions d'amélioration qui nous ont été aimablement transmises par Jean-Paul Chauveau, André Thibault ainsi que par les éditeurs du présent ouvrage. Nous leur adressons tous nos remerciements.

<sup>1</sup> Les lettres sont conservées sous la cote E 2974, intitulée « Correspondance Labry ». Nous ne détenons qu'une seule lettre rédigée par la femme de l'oncle Auguste, renvoyée à Angers en raison de son contenu jugé choquant par le beau-père de Marie.

de quelques segmentations graphiques inhabituelles et de la quasi-absence d'une syntaxe d'accord à l'intérieur du groupe nominal (aucune marque de pluriel), on voit néanmoins qu'on a affaire à un ensemble rédigé dans un français qui reste parfaitement compréhensible, seulement caractérisé par un nombre de traits d'origine angevine, d'origine populaire ou encore en lien avec des réalités du Nouveau Monde<sup>2</sup>.

L'espace qui nous est alloué ici est insuffisant pour analyser l'ensemble des lettres, parfois longues et denses. C'est en attendant de pouvoir la compléter par une édition et une étude d'ensemble que nous présentons dans ce qui suit l'analyse de quelques-uns des traits qu'elles contiennent, qui relèvent des domaines de la grapho-phonétique, de la morphologie, de la syntaxe ainsi que du vocabulaire. Afin de donner un aperçu de la langue et du contenu des lettres, nous joignons également en annexe l'édition d'un extrait de l'ensemble qui correspond à la première lettre, rédigée à l'intention de l'oncle Auguste le lendemain du retour de Marie Labry à Saint-Domingue<sup>3</sup>.

### 3. Particularismes populaires

Les phénomènes rassemblés dans cette section ont en commun de concerner une aire plus étendue que les traits angevins auxquels nous viendrons ensuite.

#### 3.1. Grapho-phonétique

**3.1.1. Fausse régression [ʃ] > [ʒ] :** ajeter v. tr. "se procurer un bien moyennant une somme d'argent, acheter"

« on vat m<sup>o</sup>ajete des robe » (4 juillet 1774, lettre à sa tante) ; « je ne crois pas pouvoire alle de sitôt en france mon papa est en marche pour **ajeter** une abitation\* de quatre cens e cinquante mille livre » (6 juin 1775, lettre à son oncle) ; « je vous direz que mon papa a eût le malheur de perdre quatre negre d'un parti qu'il avest **ajetes** de vingt-cinq » (29 juin 1776, lettre à son oncle)

La forme avec [ʒ] au lieu de [ʃ] pour le verbe *acheter* (à l'infinitif comme dans les formes conjuguées) est systématique sous la plume de Marie Labry. Il s'agit d'une contre-assimilation hypercorrective ([ʃte] > [ʒte]), plutôt populaire que régionale, « même si elle est particulièrement bien attestée du Pays nantais au Sud-Ouest » (Rézeau 2014 : 81), qui a été remarquée depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle (Rich 1680, qui condamne cette prononciation)<sup>4</sup>. Les données du FEW indiquent la présence du phénomène dans une source de français populaire

---

<sup>2</sup> Ses connaissances arithmétiques semblent en revanche moins assurées, à en croire la réponse qu'elle adresse à sa tante concernant un mémoire comptable : « pour le memoire dont vous me parle mon beau-père entrera en matiere de conversasion avec mon tonton car pour moy je n'enten point toute cest affaire la » (6 juin 1775).

<sup>3</sup> Les passages cités dans le corps de l'article suivent les mêmes principes d'édition qu'on a adoptés pour l'édition de la première lettre, dont le détail se trouve à la fin en annexe.

<sup>4</sup> Les abréviations employées sont celles du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW), dont la liste figure dans le *Complément bibliographique du FEW* (voir la référence complète à la fin de cet article sous Wartburg, W. v. (2010 [3<sup>e</sup> éd.]). Nous avons résolu les abréviations les plus fréquentes dans la bibliographie qui se trouve à la fin de cet article.

parisien du 19<sup>e</sup> siècle, dans le Nord et le Nord-Ouest, l'Ouest, le Centre et en Bourgogne (FEW 24, 66b, \*ACCAPTARE).

Les exemples chez des contemporains de Marie Labry sont nombreux : en domaine laurentien au 18<sup>e</sup> siècle dans des actes notariés (3 att. comprises entre 1722 et 1797, JunPron 156), sous la plume d'un rural manceau d'Ancien Régime (1809/1820, Chauveau 2011 : 83) et d'une aristocrate angevine ayant passé la majeure partie de sa vie en Vendée (1798, Rézeau 2014 : 81). Il est aussi attesté en Haute-Bretagne au 18<sup>e</sup> siècle : *ajepter* (1741, ABret 76, 342), *ageter* (1763, ABret 76, 302).

### 3.1.2. Résultat [jo] de la triptongue issue de -ELLU

« mes petit **oisiau** se porte bien j<sup>e</sup> perdu mon petit chardoneret mon petit chien et mors » (4 juillet 1774, lettre à sa tante)

Il s'agit du seul exemple qui atteste le phénomène chez Marie Labry. La prononciation [jo] a jadis été bien vivante en français populaire du 17<sup>e</sup> siècle au 19<sup>e</sup> siècle (Bergeron-Maguire 2018 : 163-65) et s'est notamment fixée en créole antillais : *zozyo* n. m. "oiseau" (Chauveau 2011 : 58 ; LMPT).

### 3.1.3. Assimilation : tout suite

« je vous ecrit par bordos il ne partiras pas **tout suite** un vesseau pour nante c'est ce qui fait que je sesi l'ocasion pour vous donne de mes nouvelle » (4 juillet 1774, lettre à son oncle)

Dans la chaîne parlée, *toute suite* [tutsɥit] s'explique par une désonorisation de [d] après chute du schwa (*de*), qui s'assimile à l'initiale sourde [s] de *suite* et passe à [t], une prononciation répandue en domaine d'oïl (par ex. nant., FEW 11, 490a, SÈQUI ; Rézeau 2014 : 82). Dans la lettre de Marie Labry, il peut s'agir de ce résultat, comme d'une prononciation pour laquelle il faudrait supposer une étape en plus, où [t] est amuï.

On remarque également au rang des faits de la chaîne parlée la fusion systématique de voyelles en hiatus pour le nom de la ville d'Angers : [a ā] > [ã] « je vous pris de me marque les nouvelle qu'il y orat **angers** quand vous m'ecrire » (13 septembre 1774, lettre à sa tante ; v. également ici sous *nouveau engleterrien*).

## 3.2. Morphologie verbale

### 3.2.1. soille (*1<sup>re</sup> pers. sing., subj. prés., être*)

« pour venir en amerique on y aime beaucoup plus la depance et le beaus linge, et en grand nombre quand heurope, et en y entran j'ay change de façon de me mettre, parce-que ayent un beau pere qui m'aime, et qui s'est chargé du soin de m'entretenir et de pourvoire a mes petit besoin en prevenan mon gout, et aillant l'ide de me soutenir toujours, et quoique je **soille** mise en robe de tafeta de toute sorte d'espece et que j'ayée un peruqué a qui l'on donne cinquante eçu par ans pour me coifé cela ne m'a pas faist changé ma fason de pance » (30 octobre ? 1776, lettre à sa tante)

Dans *soille*, le digramme <ll> rend le son [j], à comparer avec *aillant* (*ayant*) dans la même phrase, *detaille* dans cette même lettre (mais aussi *détail* deux lignes plus haut) et avec *velle* pour *veille* (1<sup>re</sup> lettre, 3<sup>e</sup> ligne dans l'extrait édité en annexe), *tien cela qui veut on ne pelle* [= *paie*] *rien pour celas* (dans cette même lettre).

Identifié comme typiquement populaire au 20<sup>e</sup> siècle (Frei 1929 : 76-77), ce trait a été transposé dans l'écrit littéraire, où il apparaît le plus souvent en discours rapporté : « Le sergot répondit avec une austère douceur : – Que ce *soye* pour une idée ou pour autre chose, ce n'était pas à dire » (1901, Anatole France) ; « Que je les *voye* un peu ces téméraires ! » (1951, Jacques Perret) ; « Une supposition que j'*aye* tué ou volé » (1927, Georges Bernanos) ; « C'est quoi des besoins ? C'est [...] qu'on *aye* la sécurité » (1941, Louis-Ferdinand Céline) (ex. cités dans Grevisse 2011 §793).

La forme [sɛ] est plus ancienne que [sɛj], [swa] et [swaj]. C'est celle-ci qu'emploie le jeune Louis XIII au début du 17<sup>e</sup> siècle : « qu'a s'en alle la laide, je veu pu qu'a *se* ma gouvénante, je veux que ce *se* une aute qu'elle » (Ernst 1985 : 425). La carte 517 'que ce soit' de l'ALF montre que le radical en [j] est connu un peu partout, en particulier pour les formes qui présentent [ɛ] à la place de [wa]. Les formes qui combinent le résultat postérieur [wa] + [j] sont plus rares et localisées au nord-est (Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Seine-Maritime orientale, Ardenne belge). Les formes conjuguées des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> personnes du singulier et de la 3<sup>e</sup> du pluriel qui présentent [j] ont été refaites à partir d'un réalignement paradigmatique sur les formes [sɛjð], [swɛjð] ou [swajð], et [seje], [sweje] ou [swaje] des 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> personnes du pluriel<sup>5</sup> (Nyrop 2, 114)<sup>6</sup>. Ces formes analogiques n'ont pas été seulement restreintes à la langue parlée, au vu de *se* chez le jeune dauphin ; dès le début, elles ont dû occuper un rang peu élevé dans la hiérarchie des usages. Elles devaient être, malgré ce peu de prestige, très répandues compte tenu de leur caractère extrêmement fréquent outre-Atlantique (Brasseur 2009 ; Neumann-Holzschuh / Mitko 2018 : 311). À l'impératif, les formes sans [j] ('se') sont les mieux représentées, [sɛj] (et formes affines) étant rare et situé seulement dans des aires latérales (ALF 520 'sois gentil'). L'analogie n'a vraisemblablement pas touché l'impératif, parce que les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> personnes du pluriel sont beaucoup plus rares pour ce mode que la 2<sup>e</sup> personne du singulier.

### 3.2.2. Futur analytique construit avec m'en vas (1<sup>re</sup> pers. sing., ind. prés., s'en aller) + infinitif

« **je men vas** bientôt devenir negosiente mon papa vas me montre a tenir les livre est je ne desespere pas de devenir bientôt son comis en mapliquan a c'est bonne leçon » (20 mars 1776, lettre à sa tante).

<sup>5</sup> On peut préciser encore davantage et ajouter que la 1<sup>re</sup> personne du pluriel étant le plus souvent laissée de côté au profit du pronom *on* (et de la forme conjuguée [sɛj]), c'est peut-être l'influence de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel qui a provoqué un tel réalignement. Cette observation ne s'applique pas aux dialectes et variétés populaires qui ont maintenu *je* 1<sup>re</sup> pers. du pluriel, où c'est la forme conjuguée [sejð] ou [swejð] qui prévaut.

<sup>6</sup> Toutefois, pour *voir* et *payer*, c'est la généralisation du radical de *voyait/voyant*, *payer/payant*, etc. qui est en cause.

Il s'agit du seul exemple relevé dans la correspondance de Marie Labry. Du point de vue des valeurs modales, cette périphrase est employée pour exprimer une volonté de réaliser un projet dans un avenir proche, celui d'exercer le métier de négociante. Elle n'exprime typiquement pas un fait habituel, comme ce peut être le cas par exemple pour d'autres formes du futur (Neumann-Holzschuh / Mitko 2018 : 376). La forme chez Marie Labry est construite avec *vas* (1<sup>re</sup> personne du sing., ind. présent, *aller*) qui a connu une vitalité un peu partout et qui a été poursuivie populairement sur plusieurs siècles en raison de l'analogie qu'elle présentait avec la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> personne du singulier (Bergeron-Maguire 2018 : 199)<sup>7</sup>. C'est en outre la forme pronominale de l'auxiliaire à laquelle nous avons affaire dans la périphrase. Celle-ci a été relevée chez au moins un contemporain de Marie Labry, un mercier du nom de Montjean, dont l'origine géographique est toutefois inconnue (1774, Ernst 2019 : 961). Elle est encore bien attestée de nos jours dans les variétés nord-américaines du français (Mougeon / Nadasdi / Rehner 2009 ; Martineau 2009 : 301).

### 3.2.3. Primauté du sens collectif pour la syntaxe d'accord de la proposition principale

« je n<sup>es</sup> encore été que quatre ou cinq fois a la messe quoiq<sup>u</sup>an ville mes le **monde** qui vat si souvan à la messe se **fon** tenir des discours sur leur conte » (13 septembre 1774, lettre à sa tante).

*Monde* n. m. "ensemble des individus vivant dans un même lieu, *communauté*" en tant que sujet d'un verbe à la 3<sup>e</sup> pers. du pluriel est attesté en français populaire sans interruption du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle (mais inégalement selon les époques, Bergeron-Maguire 2018 : 203-4). Cet accord de *monde* avec un sens collectif se rencontre aussi au Québec (*le monde vont venir*, GPFC), et Acadie, alors qu'en Louisiane, c'est le singulier qui prévaut (Neumann-Holzschuh / Mitko 2018 : 270 ; pour le sens collectif de *monde*, lui aussi populaire, v. Bergeron-Maguire 2018 : 123).

On relève un contre-exemple dans une lettre rédigée près de deux ans plus tard : « apres tous les **batiment** qui nous **est** arivez de nentes sens avoire de lettres pour moy. Cependant, nous attandon encore des navire est je vis dans l<sup>e</sup>espoir d<sup>e</sup>avoir de vos nouvelle et de celle de mon tonton » (29 juin 1776, lettre à sa tante)

### 3.3. Syntaxe

3.3.1. *Attribut du sujet postposé à un verbe pronominal : se conserver v. réfl.*  
"maintenir en état de consommation (en parlant d'un aliment)" + bonne adj.  
"comestible"

« j<sup>e</sup>o recu toute mes malle je n<sup>e</sup> rien perdu mes confiture ce son toute decuite on vat les fere recuire je ne cest pas si elle ceront bonne mes bocau de fruit ce sons asse **conserve bonne** mes peche n<sup>o</sup>ont point ut de jus il aves ranverce mes quesse et le jus cest tous perdu » (4 juillet 1774, lettre à sa tante)

---

<sup>7</sup> Marie Labry emploie toutefois *je vais* au présent de l'indicatif.

Les exemples de *conserver + bon*, f. *-ne* sont rares et n'apparaissent qu'à partir du début du 18<sup>e</sup> siècle. Le premier se rencontre dans un traité d'agronomie, contenant notamment des directives pour la conservation de l'eau potable : « ladite eau se peut conserver bonne pendant quinze jours » (1712, Noël Chomel, *Suplement au dictionnaire œconomique* [...], p. 122). Ce type de construction attributive peut être comparé, même si le phénomène n'est pas identique, à des constructions régionales nord-orientales et belges avec des adjectifs de couleur, en lien avec le résultat obtenu : *peindre vert*, *peindre brun* (sans *en*, Grevisse 2011 §333). Enfin, *conserver bonne* peut être mis en parallèle avec des collocations avec inf. + *chaud* en lien elles aussi avec le résultat escompté : *tenir chaud* (Ac 1835), *garder chaud* (en parlant de moût dans la fabrication, dp. 1824, *Annales d'agriculture française* ; en parlant d'un poêle, en référence à des traditions familiales québécoises d'autrefois, 1982, FTLFQ). Sous la plume de Marie Labry, le féminin de *bonne* est peut-être une influence de *confiture* qui précède ou de *peche* qui suit (l'accord attendu aurait été avec le groupe nominal *bocau de fruit*).

### 3.4. Particularismes d'origine régionale occidentale

#### 3.4.1. Grapho-phonétique

##### 3.4.1.1. Maintien de la consonne finale [t]

Les exemples rassemblés ci-dessous rendent compte d'un archaïsme auquel les populations de l'Ouest français sont restées fidèles au moins jusque vers la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle, maintenu jusqu'à nos jours pour celles des trois foyers historiques du français en Amérique (Québec, Acadie, Louisiane) (Chauveau 2009 : 78 ; Rézeau 2014 : 83). Les créoles de l'Océan Indien et des Antilles ont aussi tous conservé [t] final, quoique pas toujours pour les mêmes mots (de façon unanime, néanmoins, pour le nom du mois de juillet : ALPA 191 ; DECOI 1, 234).

*en toute* loc. adv. “à tous les égards, complètement” : « il ne me lesse rien desirez ausitôt qu'il saperçoit que quelque chose me fait plesire je n'es pas la penne de le demande je sui toujours prevenu **en toute** » (6 juin 1775, lettre à son oncle)

*faite* part. passé, de *faire* v. tr. : « quand on et une fois pris et trompe on ce mort les ongle, mes quand cela est **faite** on ne peut plus sen dedire quand on a prononce ce malheureu oüis » (6 juin 1775, lettre à son oncle)

*lite* (var. *litte*) n. m. “meuble destiné à se coucher pour dormir” : « pour vous marque mon arives je sui au Caye de la velle de la St jans à onze heure du soire j'e trouve ma mere et mon beau pere au **lite** qui fure fort surpris de me voire si tare » (4 juillet 1774, lettre à son oncle) ; « mon papa a été fort malade il a eut la goute aux deux pies dont il a beaucoup soufert il es presentement au **litte** qui luis fait fort bien » (2 novembre 1775, lettre à sa tante)

*sur toute* adv. “en particulier, surtout” : « 200tt de pansion est bien peu de chou pour des demoiselle, qui emoit autant la depence et le faste quelle cela oras un peu rabatu de leur caquet **sur toute** à Mlle Laroche » (30 octobre ? 1776, lettre à son oncle)

### 3.4.2. Lexique

#### 3.4.2.1. bourgonne v. intr. (3<sup>e</sup> pers. sing., ind. prés., bourgonner) “manifeste son mécontentement en grommelant, pester”

Dans une lettre adressée à sa tante angevine, Marie dépeint le caractère renfrogné d'un individu que semble aussi connaître sa destinataire : « je n°e pas vue M<sup>r</sup>. toribet il reste ches son beau frere sur l°abitation il passe tous les fete et dimanche devan la porte mes il ne c°est pas donne la penne d°i antre il **bourgonne** toujours à ce qui paret voilas tous ce que j°an peut dire » (13 septembre 1774, lettre à sa tante).

Le premier témoignage que contient la documentation du sens illustré dans ce passage se lit une vingtaine d'années plus tard, dans la cinquième édition du dictionnaire de l'Académie ('populaire' *bougonner* v.intr. “gronder entre ses dents” Ac 1798 ; ‘très familier’ Ac 1835 ; ‘familier’ Ac 1932). Mais il ne s'agit pas du sens le plus ancien, puisque le verbe est relevé près de deux siècles plus tôt dans le dictionnaire de Cotgrave (1611), qui fournit en guise d'équivalent la glose *to bungle*<sup>8</sup>, en précisant qu'il s'agit d'un mot orléanais. Ce sens d'“exécuter de manière malhabile, bâcler” (la définition de Cotgrave ‘traduite’ par le TLF) a été continué en français jusque vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle et à une époque plus avancée, dans certains dialectes qui l'ont maintenu. La démonstration qui suit, fondée sur l'ensemble des emplois répertoriés en français, dans les usages dialectaux, dans les variétés nord-américaines du français et dans les créoles à base lexicale française, servira à montrer que c'est ce sens qui a donné lieu à l'acception la plus répandue de nos jours, “manifeste son mécontentement en grommelant, *pester*”.

La base du substantif *bougre*<sup>9</sup> n. m. “individu méprisable” a donné lieu à de nombreux dérivés verbaux, formés avec des suffixes péjoratifs tels que *-asser* et *-ailler* dans les dialectes de l'est et en francoprovençal, ayant tous en commun le sens de “bâcler un travail”, puis à partir de l'idée du caractère désordonné de cette action, “s'occuper à une activité futile, sans but précis” : Vaudioux *bougrailli* “faire mal un ouvrage ; s'occuper à des riens”, sav. “s'occuper de bagatelles”, Lyon “s'occuper à des riens”, Ambert *bugrasa*, Vienne RhO. *bograsi* “faire lentement une besogne inutile”, Charost *bougrasser* “faire qch de peu d'utilité”, frcomt. louh. “faire mal un ouvrage”, sav. *bougraché* “faire des bagatelles”, neuch. *bougrasson* n. m. “petit vaurien”.

À en juger d'après l'indication de Cotgrave (1611) et les données que contiennent les recueils régionaux, c'est *-onner* (parfois *-ouner*, plus ancien ou dialectal à une époque plus récente, par ex., mais pas seulement, en Saintonge, Doussinet 1983 : 411), un suffixe à valeur itérative (cf. *chantonner*, *mâchonner*, Nyrop 3, §446) qui a prévalu ailleurs pour former des dérivés verbaux sémantiquement équivalents aux exemples précédents. C'est ce suffixe qui a servi à Orléans, notamment, où les parlers dialectaux modernes continuent le sens décrit par Cotgrave plus de deux siècles plus tard, dans l'aire où celui-ci l'avait localisé : centr.

<sup>8</sup> L'OED distingue deux emplois de *to bungle*, l'un transitif et l'autre intransitif : tr. “To do or make in a clumsy or unskilful manner ; formerly often with up, out. Now, usually, To spoil by unskilful workmanship” ; intr. “To work or act unskilfully or clumsily ; to blunder.”

<sup>9</sup> Cette base se présente parfois sous la forme [bugr], mais parfois aussi sous la forme [bug] (à partir des formes avec simplification du groupe consonantique final, v. ci-dessous).



*bougonner* v. intr. « “bougonner”. *Bougoné* p. p. et adj. “mal travaillé, fait en bougonnant, en rechignant.” *Ouvrage bougonnée*. » (Jaubert 1864), mais aussi à Saint-Malo : Dol-de-Bretagne *bougonner* v. intr. “travailler machinalement et sans goût, en rechignant” (Lecomte 1910). En français, une attestation isolée se trouve dans un ouvrage paru vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle portant sur l’histoire des guerres napoléoniennes, en référence aux bagnes guyanais :

« Que faire dès lors ? Un coup d’état ? Plusieurs y inclinaient ; mais cela faisait deux coups d’état et c’était dangereux. L’idée d’occuper l’opinion publique par une guerre prévalut ; sans doute, on reviendrait victorieux. César rentrerait alors dans sa capitale, on lui dresserait des arcs de triomphe, les 60 000 mouchards étaient là pour chauffer l’enthousiasme ; on prierait les caractères mal faits d’aller *bougonner* sur les côtes de Guyanne et le tour était fait. » (Blanc 1871 : 13).

C’est par une métonymie d’aspect partiel (Blank 1997 : 198-202), où le verbe finit par ne plus concerner que l’attitude typique de celui qui est contraint à *bougonner* (à savoir à travailler sans conviction) qui consiste à pester, à “manifester son mécontentement en grommelant” que nous est parvenu le sens actuellement répandu. Cette innovation se produit parallèlement pour les dérivés en *-asser*, *-ener* ainsi que pour ceux en *-onner* :

- dans l’aire d’origine : 1831, chez Francis Cornu, originaire de la Nièvre, en empl. tr. « mon parrain qui me *bougonne* du matin au soir » (cité dans Enckell 2017) ;
- en Anjou : ang. *bougrasser* v. n. “grogner, prononcer des Bougres” (Segré) ; “récriminer, se plaindre” (Saint-Aubin-de-Luigné, Verrier-Onillon), maug., Sablon *bogrene* “grogner” (FEW 1, 606b, BULGARUS) ;
- en Poitou : poit. *bougonner* v. n. “se fâcher, grogner, gronder entre ses dents” (ChefB 1864) ;
- et en français populaire (déjà vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle) : « comme guiantre il *bougonneroit* apras nous ! » (éd. 1799, *Première Harangue des habitans de la paroisse de Sarcelles à Monseigneur l’archevêque de Sens*), « Un soir entr’autres il arrive deux heures plus tard que de coutume ; le souper n’étoit pas encore prêt. Monsieur se met à *bougonner* par-ci par-là, pati, pata » (1765, M. Delautel, *Les deux commères*) ; au 19<sup>e</sup> siècle, notamment dans une pièce de théâtre où l’emploi autonymique sert à en souligner le caractère vulgaire en lien avec le point de départ *bougre* : « CHARLES : Veux-tu que je te dise, ma sœur, tu es toujours cause que maman me *bougonne*. LUCIE : C’est plus de ta faute que de la mienne si elle te gronde. CHARLES. Je n’ai pas dit gronde, j’ai dit *bougonne*. LUCIE. Eh bien ! tu as eu tort, c’est un vilain mot que je ne veux pas répéter. » (1840, Le Camélia, *Théâtre de l’enfance et de la jeunesse*, cité dans Enckell 2017).

Les dérivés en *-onner* ont donné lieu à des substantifs déverbaux (et leurs dérivés), qui ont maintenu un lien sémantique évident avec leur point de départ : Québec *bougonneux*, *-euse* adj. et n. “bougon, bougonne, qui a l’habitude de bougonner, de gronder contre les gens ; boudeur, boudeuse”, GPFC (qui ne contient pas *bougonner* en raison de la dérégionalisation du mot et de son approche différentielle, v. ci-dessous) ; en Louisiane, *bougonner* v. intr. “to complain”, DLF ; en Acadie, absent de la monumentale étude de Geneviève Massignon, qui l’utilise toutefois pour gloser *il ragnaz* « il bougonne », parce que le fait est désormais répandu au moment de ses enquêtes (Massignon 1962 : 659) ; relevé dans l’ensemble des créoles d’Amérique (louisianais, haïtien, martiniquais, etc.) au sens de “maugréer, marmonner” (DECA).

C'est peut-être à Victor Hugo que le mot doit la notoriété qu'il a de nos jours – le verbe ne se restreignant plus seulement à un niveau bas dans la hiérarchie des usages –, puisqu'il apparaît dans son œuvre célébrissime *Notre-Dame de Paris*, au beau milieu d'un passage narratif (1832, Frantext). Il apparaît également dans son non moins célèbre roman *Les Misérables* (1862, 2, 314, cité dans le TLF), et sera repris ensuite par d'autres écrivains connus dont Eugène Sue (où c'est *bougon* adj. qui est employé), Zola, Claudel, Huysmans (v. exemples cités dans le TLF). C'est sans doute ce qui explique que le mot demeure peu présent dans la glossairistique régionale de la fin du 19<sup>e</sup> siècle ; senti comme répandu à cette époque, il n'a tout simplement pas retenu l'attention des glossairistes, amateurs ou érudits locaux. Enfin, son adoption définitive a peut-être été encouragée par l'existence du déverbal *bougon*, créant une stabilité par la correspondance formelle pouvant être établie avec plusieurs autres familles lexicales : *jargonner* > *jargon*, *bourdonner* > *bourdon*, *bâillonner* > *bâillon*, *réveillonner* > *réveillon*, etc. (Nyrop 3, §283).

La forme *bourgonner* qu'on relève dans la lettre de Marie Labry n'a peut-être qu'une existence écrite, «r» s'expliquant par une stratégie (à tout le moins graphique) d'évitement d'un traitement populaire du groupe disjoint [r] + consonne, où [r] implosif s'est amuï (Fouché 3, 863)<sup>10</sup>. C'est bien le radical [bug] qui est à l'origine du dérivé, avec chute de [r] en groupe consonantique final (*bougre* > *boug'*), un phénomène banal et attendu en français, au moins à partir du 17<sup>e</sup> siècle (ex. *nacre* > *naque*, *coriandre* > *coriande*, etc. Fouché 3, 733). Enfin, en ce qui concerne la profondeur chronologique de la famille lexicale dérivée sur *-onner*, l'attestation de Cotgrave (1611) est un gage de l'ancienneté de la forme et du sens de départ, et sa répartition outre-mer (avec dérivés locaux postérieurs), celui de l'ancienneté de la restriction sémantique qui le caractérisera par la suite.

**3.4.2.2.** fort tan *loc. n. m.* “*perturbation météorologique violente, mauvais temps, orage*”

« je été fort mal a l'ese nous couchion douze dan la mesme chambre il y avet rien que dix homme et dex famme dont j'an été une, je ut le vomicemant pandan quinze jours avec celas le devoimant la traverce à été de quarante six jours nous n'avon pas ut de **fort tan** pour ainsi dire » (4 juillet 1774, lettre à son oncle)

Le composé jouit d'une assise ancienne en Anjou, où il est attesté depuis le 14<sup>e</sup> siècle sous la plume de Geoffroi de La Tour Landry (« En yver, par le plus *fort temps*, le Galois et la Galoise ne vestoient riens du monde que une petite cote, simple sans penne ne sans estre lingée, et n'avoient point de mantel ne housse... » (1372, DMF 2015, cité s.v. *galois*). Ce n'est toutefois pas durant cette période que la répartition géographique du composé correspond à l'aire restreinte qui le caractérisera par la suite, au vu de l'ensemble des

<sup>10</sup> À moins qu'il ne s'agisse d'une métathèse, à partir d'un dérivé où la base serait d'abord restée intacte : *\*bougronner* > *bourgonner* > *bougonner*. Des cas similaires de métathèse ont été signalés, par ailleurs, en français québécois : *poudre* > *pourde* (Decelles 1929 : 75 ; 1977, FTLFQ [corpus d'enquêtes TLFQ]). Il faudrait dans ce cas supposer, ensuite, que [r] se trouvant en syllabe fermée, finit par s'amuir dans ces conditions. Si cette hypothèse s'avérait, l'étape par laquelle la dérivation se serait faite sur une base où [r] s'amuï (*bougre* > *boug'*) devient caduque.

attestations contenues dans le DMF (1330-1500). Au 19<sup>e</sup> siècle, les parlers dialectaux modernes à avoir conservé le composé, hormis l'Anjou, se trouvent en Poitou (ChefB., dont le principal informateur était un ancien instituteur primaire redevenu agriculteur, interrogé par Beauchet-Filleau durant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle), ainsi que dans le centre de la France (la source est le glossaire de Jaubert 1864, s.v. *temps*, qui concerne les départements du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de la Nièvre ainsi que des régions limitrophes des départements voisins).

En Anjou, le composé a été continué sans interruption, ce que nous garantissons par leur régularité les attestations dans la documentation. Au 17<sup>e</sup> siècle, il se rencontre dans un document rédigé en référence à la rivière qui coule dans la commune de Sainte-Gemmes d'Andigné [auj. Segré-en-Anjou Bleu] : « A cause du *fort temps* qui est sur ladite rivière, n'ont peu passé pour aller à l'église de Sainte-Gemme » (1628, Archives départementales de Maine-et-Loire, cité dans Verrier-Onillon 1908, s.v. *fört-temps*) ; vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il est également relevé par Verrier (Verrier-Onillon 1908, s.v. *fort*), où *fört-temps* (avec « ô long », d'après la source) a un sens propre, “tempête, ouragan” et un sens figuré “difficultés, grabuge”.

**3.4.2.3.** verette n. f. “maladie infectieuse, caractérisée par une éruption cutanée, susceptible de provoquer des épidémies, variole”

« jay eût un acces de fièvre de trente six heures mes cela na pas eût de suite dieu mercy, la **verette** est dans le cartie toute les damme ce font inocule je vest ausi letre ; deux jours avans de recevoir de vos nouvelle nous avons perdu six mille frans de deux negre qui sont morts voilas a quoi nos bien sont sujet dans ce peïs » (6 juin 1775, lettre à son oncle)

L'histoire et la répartition de ce type lexical ont été faites par Jean-Paul Chauveau (2011 : 62), dont nous reprenons ici les conclusions en y ajoutant nos données en complément. Pour éviter toute source de confusion, les traités de médecine et de médecine vétérinaire ont entériné l'usage d'appellations régionales telles que *verette* et *picote* à partir du début du 19<sup>e</sup> siècle, au moment où *vérole* s'est vu restreindre à la seule syphilis. Antérieurement à cette diffusion, *verette* n'était connu qu'à l'intérieur d'une aire nord-occidentale, incluant la Normandie, la Haute-Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Vendômois et la Touraine. De là, le mot s'est ensuite implanté dans les îles en Amérique et dans l'Océan Indien, où il survit toujours dans les créoles (DECA, DECOI). Au Québec, en Acadie et en Louisiane, c'est le type *picote*, plus ancien et issu d'une aire située plus au sud que le premier type, qui a été adopté à l'unanimité (Bergeron-Maguire à paraître).

### **3.5.** *Innovations lexicales d'outre-mer*

Les lettres de Marie Labry contiennent un vocabulaire typique des îles. Ces innovations lexicales apparaissent en lien avec des besoins désignatifs nouveaux. Elles peuvent avoir été formées en français (innovations formelles ou sémantiques) ou avoir été créées à partir du modèle d'une autre langue sur place.

*habitant* n. m. “propriétaire d'une habitation”. Relevé depuis 1640, en référence à la Martinique (Canac-Marquis / Rézeau 2005 : 105) ; présente une répartition identique à *habitation* (ci-dessous) avec Québec en plus.

« toute les abitation on été bolverce et eroule les canne ont etté arache ainsi que les casse et les indigo de mesme, les **abitent** ont perdu cantite de negre » (8 ? novembre 1775, lettre à son oncle)

*habitation* n. f. “exploitation agricole (terre et dépendances)”. Innovation sémantique classique commune à plusieurs systèmes coloniaux (Louisiane, Antilles et Océan Indien, Canac-Marquis / Rézeau 2005 : 105), attestée en Louisiane depuis 1640 au sens de “petite terre concédée à un colon pour la faire valoir”.

« je vous direz que nous avons eût un coup de vens et un ouragant affreu le vens a–dures depuis onze heure du soire jusqu’a trois heure du matin avec une pluïs continuelle comme si l’ons eût jetés l’au à ceau cela a–fait un degas terrible qui a été generale, toute les **abitation** on été bolverce et eroule » (8 ? novembre 1775, lettre à son oncle); « je ne crois pas pouvoire alle de sitôt en france mon papa est en marche pour ajeter une **abitation** de quatre cens e cinquante mille livre » (6 juin 1775, lettre à son oncle); « je n’est pas pus vous ecrire plutôt pour repondre à votre lettre nous somme a–presen toute a faits residants sur l’**habitation** depuis six moy » (28 avril 1778, lettre à sa tante)

*canne* n. f. “plante tropicale à tige droite dont on extrait du sucre, *canne à sucre*”. En emploi absolu, le mot est un régionalisme de nos jours employé en Louisiane (BDLP), aux Antilles, dans l’Océan Indien (Réunion et Maurice, d’après la BDLP). Ailleurs, c’est la lexie complexe *canne à sucre* qui a été adoptée (dp. SavBr 1721, FEW 2, 199a, CANNA) pour différencier les espèces autochtones (le roseau, le jonc, la paille) des espèces tropicales avec lesquels la France était désormais devenue en contact permanent grâce à ses nouvelles colonies. Aux Antilles, sous la plume de Marie Labry, cette distinction est superflue.

« toute les abitation on été bolverce et eroule les **canne** ont etté arache ainsi que les casse et les indigo de mesme, les abitent ont perdu cantite de negre » (8 ? novembre 1775, lettre à son oncle)

*indigo* n. m. “arbrisseau qui croît dans les régions tropicales, dont le pigment contenu dans les feuilles sert à la teinture des tissus, *indigotier*”. Le mot a été emprunté par plusieurs langues et à plusieurs époques. Aux Antilles, la culture de l’indigo s’implante dans les colonies à partir de 1654. Le terme y a été transporté depuis les « Indes orientales » (l’Inde ou Siam, en particulier) par des marins qui ont été en contact avec le mot portugais de départ. C’est sous la forme *indigo* que l’emprunt a prévalu dans les échanges commerciaux des îles, avant de se généraliser grâce au commerce qui était fait de cette plante entre les colonies et la métropole (Arveiller 1963 : 278).

« toute les abitation on été bolverce et eroule les canne ont etté arache ainsi que les casse et les **indigo** de mesme, les abitent ont perdu cantite de negre » (8 ? novembre 1775, lettre à son oncle)

*ouragan* n. m. “tempête violente”. Le mot est un emprunt au taïno, une langue autochtone parlée aux Grandes Antilles avant l’arrivée des Européens. Les sources contiennent également la forme avec [k] (*houracan, uracan*, etc.), mais c’est *ouragan*, qui apparaît une fois au début du 17<sup>e</sup> siècle chez Lescarbot, qui finira par prévaloir (Arveiller 1963 : 373). Le traitement [k] > [g] révèle que les marins francophones l’ont probablement appris, non pas par l’intermédiaire des Espagnols (*huracán* dans les sources) comme cela a été jadis supposé, mais directement des Indiens des Petites Antilles (Jansen 2011 : 123-24), à travers une lingua franca qui s’était développée dans l’espace insulaire caribéen, qu’Arveiller a surnommée le « baragouin des îles ». En Europe francophone, la description qu’en donnent les dictionnaires se réfère systématiquement aux Antilles ou plus tard, aux côtes atlantiques, et ce, jusqu’à la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle (Rich 1680–Ac 1740 ; son statut de xénisme persiste dans Ac 1762 : « Mot emprunté de l’Indien, et qui signifie, Le concours, le choc de plusieurs vents. Il se dit d’une tempête violente accompagnée de tourbillons. »)

« je vous direz que nous avons eût un coup de vens et un **ouragant** affreu le vens a–dures depuis onze heure du soire jusqu'a trois heure du matin avec une pluis continuelle comme si l'ons eût jetés l'au à ceau cela a–fait un degas terrible qui a été generalle, toute les abitation on été boulerverce et ecroule » (8 ? novembre 1775, lettre à son oncle)

*nouveau engleterien* n. m. “habitant de la Nouvelle-Angleterre, indépendantiste des treize colonies”. La documentation ne contient qu'une poignée d'exemples isolés (*nouveaux Angleterriens*, Hornot 1776 : 581 ; *Nouveaux-Angleterriens*, Dubuisson 1780 : 157, et dans deux articles anonymes parus dans des périodiques de l'époque) de cet ethnonyme pour lequel il faut supposer un caractère éphémère. Les exemples sont en partie localisables aux Antilles (1776 à la Martinique et 1780 à Saint-Domingue), ce qui indique un fait rarement employé hors de l'échelle locale qui n'a pas été entériné suite au terme de la guerre d'indépendance américaine.

« je ne cest si lon parle de la guere angers des **nouveau engleterien** avec les roialiste il ont eût il y a quelque tans un combat tres violan il leur a peris tres peu de monde mes les roialiste on perdu 13000 homme » (30 octobre ? 1776, lettre à son oncle)

#### 4. Compléments à la description d'ensemble du français

Cette section rassemble des faits qui ont en commun d'avoir été décrits superficiellement dans la lexicographie, d'y être attestés seulement tardivement ou d'en être restés à ce jour ignorés. Il peut s'agir de locutions, nombreuses dans les lettres, de lexies simples ou de lexies complexes.

*bas de galipoli* loc. nom. pl. “vêtements servant à couvrir les pieds, *bas*”

La documentation ne contient qu'un seul autre exemple de ce composé vraisemblablement formé à partir du toponyme *Gallipoli*, une ville du sud de l'Italie, dans le détail de la cargaison d'un navire à Toulon de la fin du 18<sup>e</sup> siècle : « 1 malle de bas de Gallipoli » (ca 1790, Archives départementales des Landes 1J585 « Cargaison à Toulon, facture de Pierre Lajard »).

« je vous pris de recevoir six pere de **bas de galipoli** que je vous envoie je me souvin q[u<sup>o</sup>]un jours Mr de Cherident vous en montra qu'il avet reçu et que vous pareissie avoivre envie d'en avoivre de mesme ainsi cher tonton je vous pris de les recevoir » (1 novembre 1775, lettre à son oncle)

*choux (être bien peu de)* loc. verb. “être insuffisant matériellement, financièrement pour une personne habituée à un mode de vie luxueux”

« 200<sup>th</sup> de pansion **est bien peu de choux** pour des demoiselle, qui emoit autant la depence et le faste quelle cela oras un peu rabatu de leur caquet sur toute à M<sup>lle</sup> Laroche » (30 octobre ? 1776, lettre à son oncle)

*diable (ne pas valoir le ~)* loc. verb. “être d'une qualité médiocre (ici en parlant de nourriture)”

L'histoire de cette locution n'a pas encore été faite par les dictionnaires étymologiques modernes (TLF, FEW). Elle est attestée depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle dans des pièces de théâtre d'abord (1700, E. Gherardi, *Arlequin Grapignan*, dans la bouche d'un chapelier), puis dans la correspondance de Voltaire et dans la cinquième édition du dictionnaire de l'Académie (1814 s.v. *diable* ; aussi 1844, Chateaubriand, TLF s.v. *diable*). Elle est courante de nos jours au Québec, où elle n'est toutefois attestée que tardivement dans la littérature, dans une tournure comparative (1964, J. Renaud, « N'empêche qu'un jour j'aurais pas diable mieux qu'une boîte de fer blanc dans l'eau... J'me sens tellement rouillé. », FTFLQ).

« si tous ce que nous mangion avet été bon il n°i auret pas ut la moitie de ce qu°il auret falu le pen la viande le ven et los tous **ne vales pas le diable** pas meme le capitenne ausi–bien que son equipage » (4 juillet 1774, lettre à son oncle)

*gêne* (*être à la ~*) loc. verb. “être dans une situation financière précaire” (dp. 1790, Marat, TLF), spécialisation de sens à partir de *gêne* n. f. “situation embarrassante, imposant une contrainte” (dp. 1606 TLF).

« je sui bien faché que vous soyée toujours a la gene cependant les segneur doit avoir leure coffre fors garnie et il ne deveres pas vous faire autant atandre » (30 octobre ? 1776, lettre à son oncle)

*manette* n. f. “enfant de sexe féminin, petite fille ?” (cf. maug. *manette* “vieille fille ; homme précieux et tâillon”, FEW 6/1, 340a, MARIA)

« mon papa est ma maman vous dise à tous deux mille joli chose est a vos petit enfan je vous pri d°enbrasse pour moy auguste et cadet si vous aviez une petite **manette** je l°anbrasseres ausi » (29 juin 1776, lettre à son oncle)

*ongles* (*se mordre les ~*) loc. verb. “regretter une action, *se mordre les doigts*”

« je sui charme que la seur du chevalie cenpet se marie : elle se vat donc trompe comme son cher fraire ; quand on veut tent choisir on se tronpe souvent, on se fait souvent plus qu°on est, et quand on et une fois pris et tronpe on ce **mort les ongle** mes quand cela est faitte on ne peut plus sen dedire quand on à prononce ce malheureu ouis » (6 juin 1775, lettre à son oncle)

*yeux* (*ne pas avoir les ~ assez grands pour voir qn*) loc. phras. “écarquiller les yeux devant qn sous l°effet de l°exaltation (en raison de sa présence inattendue)”

« je prend la liberte de vous ecrire pour savoir de vos nouvelle dont je sui fort an–penne et pour vous marque mon arivez je sui au Caye de la velle de la S° jans à onze heure du soire j°e trouve ma mere et mon beau père au lite qui fure fort surpris de me voire si tare, il m°on fait beaucoup d°amitie l°un et l°otre je contest trouvez ma mere fache contre moy mes j°e été surprise agreablemant heureusement il n°an été rien, elle mesme beaucoup mon beau–père **n°a pas les yeux asse grand** pour me voire il m°esme autant que si j°etes sa fille » (4 juillet 1774, lettre à son oncle)

## 5. Conclusion

Les lettres de Marie Labry fournissent un témoignage peu commun d’une créole ayant reçu une éducation en France, où elle a acquis une connaissance de l’écrit, sans que ce français écrit ne soit dépourvu de traits de la localité où cette instruction lui a été dispensée. Elles documentent d’autre part l’apparition de néologismes en lien avec le contexte colonial, dont certains, non entérinés dans la sélection à l’œuvre, ont été éphémères, et dont d’autres, durables, sont apparus en lien avec le besoin de nommer de nouvelles réalités. Plusieurs des variantes d’origines populaires ou régionales présentent quant à elles la particularité d’avoir toutes été maintenues outre-mer jusqu’à aujourd’hui, soit en créole soit en français. En cela, la correspondance de Marie Labry fait ressortir l’influence qu’ont dû avoir les réseaux entretenus de part et d’autre de l’Atlantique dans le processus de diffusion du français dans le Nouveau Monde.

## 6. Références bibliographiques

- ALF = Gillieron, Jules / Edmont, Edmond, 1902-1920. *Atlas linguistique de la France*, Paris, H. Champion, 10 vol.
- ALPA = Le Dù, Jean / Brun-Trigaud, Guyline, 2011. *Atlas Linguistique des Petites Antilles*, Paris, Éditions du CTHS, t. 1.
- Arveiller 1963 = Arveiller, Raymond, 1963. *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, D'Artrey.
- BDLP = Poirier Claude et al., 2001–2014, *Base de données lexicographiques panfrancophone*, Québec / Paris, TLFQ / AUF, <www.bdlp.org>.
- Bergeron-Maguire, Myriam, 2018. *Le français en Haute-Normandie aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Le témoignage des textes privés et documentaires*, Strasbourg, Éditions de Linguistique et de Philologie, Sociolinguistique, dialectologie, variation.
- Bergeron-Maguire, Myriam, (à par.). « Du Poitou en Louisiane : édition et notes à partir de la correspondance d'une peu lettrée (1802-1803) », *Géolinguistique*, 19, 25 p.
- Blanc, Louis, 1871. *Napoléon, une page d'histoire*, Paris, Librairie de la bibliothèque nationale.
- Blank, Andreas, 1997. *Prinzipien des lexikalischen Bedeutungswandels am Beispiel der romanischen Sprachen*, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 285).
- Brasseur, Patrice, 2009. « La régularisation des paradigmes verbaux en franco-terre-neuvien », *Langage et société*, 127, 85-102.
- Canac-Marquis, Steve / Rézeau, Pierre, 2005. *Journal de Vaugine de Nuisement (ca 1765) : un témoignage sur la Louisiane du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Chauveau, Jean-Paul, 2009. « Configurations géolinguistiques et histoire des français expatriés : quelques exemples de consonnes finales », in : Baronian, Luc / Martineau, France (ed.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 77-92.
- Chauveau, Jean-Paul, 2011. « Des régionalismes de France dans le créole de Marie-Galante », in : Thibault, André (ed.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, L'Harmattan, 51-100.
- ChefB. 1864 = Beauchet-Filleau, Henri, 1864. *Essai sur le patois poitevin ou Petit glossaire de quelques-uns des mots usités dans le canton de Chef-Boutonne et les communes voisines*, Niort / Melle Clouzot / Moreau.
- Chomel, Noël, 1712. *Supplément au dictionnaire œconomique contenant divers moyens pour conserver et augmenter son bien & même sa santé. L'explication des termes de l'agriculture, de la chasse, de la pêche & de la chymie*, Lyon, Lions et Bruyset.
- DECA I, 1 = Bollée, Annegret / Fattier, Dominique / Neumann-Holzschuh, Ingrid, 2017-2018. *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique, Première partie: mots d'origine française A-D*, Hamburg, Buske.
- DECA I, 3 = Bollée, Annegret / Fattier, Dominique / Neumann-Holzschuh, Ingrid, 2017-2018. *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique, Première partie: mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Buske.

- Decelles, Alfred, 1929. *Notre beau parler de France*, Hull, Le Progrès de Hull.
- DECOI I,3 = Bollée, Annegret, 2000. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première partie: Mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Helmut Buske.
- Delautel, M., 1765. *Les deux commères. Divertissement en un acte et en prose, mêlé de vaudevilles*, Paris, Chez Claude Herissant.
- DLF = Valdman, Albert / Rottet, Kevin J., 2010. *Dictionary of Louisiana French: As Spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities*, Jackson, University Press of Mississippi.
- Dubuisson, Pierre Ulric, 1780. *Nouvelles considérations sur Saint-Domingue en réponse à celles de M. H. Dr. Première partie*, Paris, Cellot & Jombert Fils jeune.
- Doussinet, Raymond, 1983. *Le parler savoureux de Saintonge*, La Rochelle, Rupella.
- Enckell, Pierre, 2017. *Dictionnaire historique et philologique du français non conventionnel*, Paris, Classiques Garnier.
- Ernst, Gerhard, 1985. *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts. Direkte Rede in Jean Héroards « Histoire particulière de Louis XIII » (1605-1610) », Tübingen, Niemeyer.*
- Ernst, Gerhard, 2019. *Textes français privés des XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Berlin, De Gruyter, « Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie ».
- Fouché, Pierre, 1961. *Phonétique historique du français. Les consonnes et index général*, Paris, Klincksieck, vol. 3
- Frei, Henri, 1929. *La grammaire des fautes*, Paris / Genève (réimpr. Slatkine : 1993).
- Frostin, Charles, 1970. « Angevins de modeste condition établis à Saint-Domingue (Correspondance Labry, 1752-1778) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 57/209, 447-468.
- FTLFQ = Fichier lexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ), Université Laval. <[www.tlfq.ulaval.ca/fichier/](http://www.tlfq.ulaval.ca/fichier/)>.
- GPFC = Société du Parler français au Canada, 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale.
- Grevisse, Maurice / Goose, André, 2016 [16<sup>e</sup> éd.]. *Le bon usage*, Bruxelles, De Boeck supérieur.
- Hornot, Antoine, 1776. *Anecdotes américaines ou histoire abrégée des principaux événements arrivés dans le Nouveau Monde, depuis sa découverte jusqu'à l'époque présente*, Paris, Vincent.
- Jansen, Silke, 2011. « La formation du français régional des Antilles : l'apport du taïno », in : Thibault, André (ed.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, L'Harmattan, 101-138.
- Jaubert 1864 = Jaubert, Hippolyte-François, 1864. *Glossaire du centre de la France*, Paris, N. Chaix.
- JunPron = Juneau, Marcel, 1972. *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Lebrun, François, 1969. *L'Histoire vue de l'Anjou*, Angers, Siraudeau, t. 1.
- Lecomte, Charles, 1910. *Le parler dolois : étude et glossaire des patois comparés de l'arrondissement de Saint-Malo, suivi d'un relevé des locutions et dictons populaires*, Paris, Champion.



- LMPT = Ludwig, Ralph / Montbrand, Danièle / Poulet, Hector / Telchid, Sylviane, 1990. *Dictionnaire créole-français (Guadeloupe)*, Paris, Servedit / Éditions Jasor.
- Martellière, Paul, 1893. *Petit glossaire du vendômois*, Orléans / Vendôme, Herluison.
- Martineau, France, 2009. « Vers l'ouest : les variétés laurentiennes », in : Baronian, Luc / Martineau, France (ed.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves-Charles Morin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 291-325.
- Massignon, Geneviève, 1962. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol.
- Mougeon, Raymond / Nadasdi, Terry / Rehner, Katherine, 2009. « Évolution de l'alternance *je vas / je vais / je m'en vas / je m'en vais / m'as* dans le parler d'adolescents franco-ontariens (1978 vs 2005) », in : Baronian, Luc / Martineau, France (ed.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves-Charles Morin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 327-373.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid / Mitko, Julia, 2018. *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin / Boston, De Gruyter.
- Nyrop 2 = Nyrop, Kristoffer, 1903. *Grammaire historique de la langue française. Morphologie*, Genève, (réimpr. Slatkine 1979), t. 2.
- Nyrop 3 = Nyrop, Kristoffer, 1908. *Grammaire historique de la langue française. Formation des mots*, (réimpr. Slatkine 1979), t. 3.
- OED = Version en ligne de l'*Oxford English Dictionary*, Oxford University Press, <http://www.oed.com>.
- Rézeau, Pierre, 2014. « Notes sur la langue des Mémoires autographes de Madame de Sapinaud sur la Guerre de Vendée (1798) », in : Greub, Yan / Thibault, André (ed.), *Dialectologie et étymologie galloromanes. Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, Bibliothèque de Linguistique Romane.
- Verrier, Anatole-Joseph / Onillon, René, 1908. *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, Germain et G. Grassin, 2 vol.
- Wartburg, Walther von, 2010 [3<sup>e</sup> éd.], *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes. Beiheft / Complément*, publ. par Chauveau, Jean-Paul / Greub, Yan / Seidl, Christian, Strasbourg, Société de Linguistique romane, Bibliothèque de Linguistique Romane, Hors série 1.

### 7. Édition de la première lettre de Marie Labry rédigée à son arrivée à Saint-Domingue à l'intention de son oncle à Angers (1774)

Les conventions adoptées pour cette édition de la première lettre de Marie Labry, de même que pour les passages cités dans le corps de l'article, sont les suivantes :

- le retour à la ligne correspond à une nouvelle ligne de la lettre ;
- aucun texte ne figure en marge des lettres ;
- dans la mesure où elles ne laissent déceler aucun système, nous avons décidé de ne pas tenter de reproduire la distinction des majuscules et des minuscules, sauf pour les noms propres qui comportaient des majuscules ;
- nous n'avons ajouté aucun signe de ponctuation ;
- la notion de faute pouvant soulever des problèmes épineux, on a choisi de transcrire intégralement les documents, sans apporter aucune correction, même dans les cas probables de *lapsus calami* ;

- dans les cas d'absence d'apostrophe par rapport à l'usage moderne, on a introduit le symbole ° > texte *lami* = éd. *l°ami* ;
- pour signaler l'amalgame graphique par rapport à l'usage moderne, on a introduit un trait long : texte *monami* = éd. *mon–ami* ;
- pour signaler la séparation graphique par rapport à l'usage moderne, on a introduit un trait court - : texte *a chever* > éd. *a-chever* ;
- les passages raturés figurent comme suit : ~~ear~~ ;
- Marie Labry distingue *u* et *v*, *i* et *j* ;
- les rares accents employés par l'autrice sont uniquement des accents aigus, que nous avons reproduits là où ils figuraient, sans en ajouter qui ne figuraient pas dans l'original ;
- les abréviations, rares, sont indiquées en exposant : *m<sup>d</sup>* pour *madame* ;
- les quelques passages dont l'interprétation demeure incertaine sont signalés par l'italique : *azidans*, *paux* ;
- nos ajouts figurent entre crochets [].

au Caye S<sup>t</sup> Louis ce 4 juillet 1774

Mon tres cher oncle,

je prend la liberte de vous ecrire pour savoir de vos nouvelle dont je sui fort an–penne et pour vous marque mon arivez je sui au Caye de la velle de la S<sup>t</sup> jans à onze heure du soire je trouve ma mere et mon beau père au lite qui fure fort surpri de me voire si tare, il m°on fait beaucoup d°amitie l°un et l°otre je contest trouvez ma mere fache contre moy mes je été surprise agreablement heureusemant il n°an été rien, elle mesme beaucoup mon beau–pere n°a pas les yeux asse grand pour me voire il mesme autant que si j°etes sa fille il est fort a son eses il n°est plus marchan il tien une boulangerie considerable il est asocie avec un negosian du peis la meson est a lui cette boulangerie n°est point comme an France tien cela qui veut on ne pelle rien pour celas il fait aussi plusieurs autre ~~bran~~ branche de comerce, je vous escrit par bordos il ne partiras pas tout suite un vesseau pour nante c°est ce qui fait que je sesi l°ocasion pour vous donne de mes nouvelle le premie qui partiras pour nante je vous ecrire, je sui fort mecontante contre mr. deni il à fort malle agie à bort vis à vie de moy nous nous somme fache ansamble je été trois semene san lus paroles ausi–bien qua son frere, si tous ce que nous mangion avet été bon il n°i auret pas ut la moitie de ce qu°il auret falu le pen la viande le ven et los tous ne vales pas le diable pas meme le capitenne ausi–bien que son equipage il m°a dit des sotise à ne pas pouvoir imagine je tous dit celas à ma mere et sa facon de paroles a nante vis-a-vie<sup>11</sup> de vous et de moy ma mere ne lui à pas paroles de celas il à tous pris dan

<sup>11</sup> Les traits d'union sont de Marie Labry.

sa tete ma mere est fort fache contre lui ~~ancor~~  
 encore plus des propos qu'il vous à tenus sa reputa  
 tion et aussi sente ici qu'a nante on le cones sous  
 le mesme nons il jous un jeus à se fere donne  
 des coup de baton s'il n'i prand garde les p  
 pasage ne sont pas plus contante de lui que  
 moy tous le monde s'an plen c'est l'homme le  
 plus insolan que la terre et james porte comme  
 il à agi à nante ca à été la mesme chose à  
 bort je été fort mal a l'ese nous couchion  
 douze dan la mesme chambre il y avet rien que dix  
 homme et dex famme dont j'an été une, je ut le  
 vomicemant pandan quinze jours avec celas le  
 devoimant la traversce à été de quarante six jours  
 nous n'avon pas ut de fort tan pour ainsi dire,  
 ma mere vous pris de lui anvoilles le memoire  
 de ce que vous avez depance pour moy, je vous  
 an pris ausi mon cher tonton de l'anvoilles  
 ma-mere est dans le qua de vous le ranbource il n'es  
 pas juste que vous metie du votre c'est asse d'avoire  
 ut la bonte de prandre la penne de m'elevez  
 comme vous avez fait je tacherez toujours de  
 profite des bonne lecon que vous avez ut la bonte  
 de me donne comme j'etes ches vous ainsi que ma  
 tante, j'agie avec mon beau pere comme vous me  
 m'avez recomande il pares que celas lui fait  
 plesire, pour mon oncle cadet an mouran il à  
 tous donne a sa famme il n'a pas donne un  
 liare pas plus à vous qu'a moy il à suivi la  
 la<sup>12</sup> coutume du peis, ma mere et mon pere vous  
 font bien des amitié à l'un et à l'otre et a  
 mes petit cousin je vous pris de faire agré mes  
 respect à ma tante et de l'anbrasse pour moy  
 ausi-bien qu'a mes petit cousin je les aime toujours  
 je leur anveres quelque chose le premie vesseau qui  
 partira je vous pris mon cher tonton d'agre mes  
 tres humble respect et de me croire avec tous  
 l'atacheman l'amitie et le respect le plus profon  
 votre niece

[la suite est un ajout figurant au bas de la page]

Mon tres cher oncle votre tres humble et tres obeissante serva  
 te marie Labry

je vous pris de fere bien des complimant à Mr.  
 fouqué et auben et à la bonne famme auben  
 je vous pris de dire à ma tante que tous ce que je  
 lui marque ainsi qu'a vous est vres mon beau-pere  
 arange mes afere ausi-bien que les sienne un jour  
 à venir je poures avoire dus bien il lui est dus

<sup>12</sup> La répétition de *la* s'explique probablement parce que c'est cette ligne qui débute le verso du folio.

plus de san mil fran san rien devoire